



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° AG2021/12/13/25 portant sur L'OCTROI D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME CÔTE D'AZUR FRANCE

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
du 13 décembre 2021*

PRÉSENTS

Monsieur THOMSEN Jean-Pascal - Inspecteur des Finances Publiques à la Division pilotage de l'action économique – **qui représente M. Claude BRECHARD - Directeur Départemental des Finances publiques des Alpes-Maritimes.**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACKZINSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire,
Membres du Bureau.

Mesdames et Messieurs, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BERTELOOT Nathalie, BUTEAU Nicolas, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MOLINES Gérard, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

50 Membres présents, le quorum de 33 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

EN VISIOCONFERENCE

Madame PESIN Carole – Chargée de mission Aménagement, Environnement, Animation des politiques interministérielles, **qui représente Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes ;**

Mesdames et Monsieur, CALVIERA Stéphanie, MOULARD Patrick, SALUSSOLIA Brigitte,
Membres Élus Titulaires.



EXCUSÉS

Messieurs ESTEVE Dominique KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires**
Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, BONNIN Olivier, MANE Jean, MESSINA Aurélie,
PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, **Membres Élus Titulaires.**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, **Présidents Honoraires**
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Madame et Messieurs, ALZINA Claude, JASSET Marc, LEROY Anne, VALENTIN Bruno,
Membres Élus Titulaires.



VU

- ▶ Les articles R.712-7, R.712-8 et R.712-34 du Code de commerce ;
- ▶ La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- ▶ Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- ▶ L'article 123 du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- ▶ L'engagement de déport de Madame Anne LECHACZYNSKI en date du 29 novembre 2021 ;
- ▶ L'Avis favorable du Bureau en date du 13 décembre 2021 ;
- ▶ L'engagement de déport de Mme Anne LECHACZYNSKI – membre élu, Secrétaire membre du Bureau de la CCI NCA, et Vice-Trésorière du Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur France en date du 13 décembre 2021 ;

EXPOSE PREALABLE

Le Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur France (CRT) a pour mission la promotion et le développement touristique durable de l'ensemble de la Côte d'Azur.

A ce titre, et afin de répondre aux enjeux d'une relance efficace et durable de la destination, il a mis en œuvre en 2021 un plan d'actions visant à favoriser le développement des industries du tourisme azuréen avec un double objectif :

- ▶ Accentuer les efforts de réassurance et de conversion de la destination auprès d'une clientèle socle et historique de la destination (familles, séniors, jeunes adultes et couples sans enfants), en France et en Europe de proximité ;
- ▶ Attirer les nouvelles générations avec de nouvelles propositions (sport et activités de plein air, nautisme, culture, haut-de-gamme, tourisme d'affaires, tourisme écoresponsable ...)

A ainsi été déployé le PAC 2021 qui combine :

- ▶ la poursuite des stratégies socles du CRT : stratégie de MARQUE Côte d'Azur France, actions de commercialisation (Pass Côte d'Azur France, Market Place, Observatoire du Tourisme...)
- ▶ et une nouvelle stratégie de promotion graduée autour de trois scénarios à déployer en fonction de l'ouverture des marchés :
 - scénario 1 : Marché France + E-prescription Internationale ;
 - scénario 2 : scénario 1 + Marchés européens de proximité ;
 - scénario 3 : scénario 2 + Marchés lointains

Afin de financer ces différentes actions d'intérêt économique général, pour lesquelles les dépenses s'élèvent à 3 881 600 euros, le CRT a sollicité des subventions auprès de différentes entités publiques pour un montant total de 3 559 000 euros (le reste du financement étant principalement issu de la vente de prestations de services par le CRT). La demande de subvention adressée à la CCINCA par formulaire en date du 26 octobre 2021 est relative au versement d'une subvention de 15 000 euros pour l'année 2021.



CONSIDERANT :

- ▶ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ▶ Que le plan d'actions mis en œuvre par le CRT en 2021 participe à l'exercice par la CCINCA de sa mission d'appui aux entreprises du tourisme avec pour objectif la professionnalisation, l'animation et la fédération des acteurs pour développer la création de valeurs ;
- ▶ Que les crédits sont inscrits au Budget ;
- ▶ Que les justificatifs fournis par le CRT Côte d'Azur France et les dépenses induites par le déploiement de ce plan d'actions dans un contexte sanitaire difficile justifie le montant de 15 000 euros demandé à la CCINCA pour l'année 2021 ;
- ▶ Que Madame Anne LECHACZYNSKI, membre élu de la CCINCA pour la mandature 2021-2026 et membre du Bureau, et par ailleurs Vice-Trésorière du CRT Côte d'Azur France, s'est valablement déportée de la présente décision et qu'il ne sera pas tenu de sa qualité de membre pour la détermination des règles de quorum applicables à la présente délibération. En outre, que la Commission de Prévention des Conflits d'intérêts se prononcera avant le 31 décembre 2021 sur l'absence de conflit d'intérêts potentiel ou apparent lors de la décision d'attribution de cette subvention, au regard de la situation de Madame Anne LECHACZYNSKI ;
- ▶ Que la présente décision de l'Assemblée Générale est sollicitée sous réserve de l'Avis favorable de la Commission de Prévention des Conflits d'intérêts, et que dans l'hypothèse d'un avis défavorable, les membres seront à nouveau sollicités pour se prononcer sur cette demande de subvention ;
- ▶ Que le Bureau a émis un Avis favorable au versement d'une subvention de 15 000 euros au CRT Côte d'Azur France lors de sa séance du 13 décembre 2021, sous réserve de l'Avis favorable de la CPCI ;
- ▶ Que Mme Anne LECHACZYNSKI – membre élu, Secrétaire membre du Bureau de la CCI NCA, et Vice-Trésorière du Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur France s'est valablement déportée pour le vote de la présente délibération

L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCINCA DECIDE

- ▶ **D'APPROUVER**, sous réserve de l'Avis favorable de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts, le versement au CRT Côte d'Azur France d'une subvention d'un montant de 15 000 euros pour l'année 2021 ;
- ▶ **D'AUTORISER** le Président de la CCI Nice Côte d'Azur, ou toute personne dûment habilitée, à signer la convention d'objectifs visant à formaliser l'octroi de cette subvention ainsi que les objectifs qui y sont liés pour l'année 2021 ;
- ▶ **DE CHARGER** les services de la CCI Nice Côte d'Azur de toutes les démarches pour la bonne réalisation de la présente délibération



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 64
Votants : 49 (quorum : 33, atteint)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 49

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 13 décembre 2021

Le Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI



Le Président

Jean-Pierre SAVARINO